# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - STATION BIOMÉTRIQUE de MUZILLAC

MAIRIE DE MUZILLAC (56190) Allée Raymond le Duigou – CS 50011

Tél.: 02 97 41 66 25
Fax: 02 97 41 41 58
Mail: accueil@muzillac.fr
Site: www.muzillac.fr

Carte d'identité établie SUR RENDEZ-VOUS :

**Mercredi**: matin 9h00/12h00 - a.m. 14h00/17h00 **Jeudi**: matin 9h00/12h00 - a.m. 14h00/17h00

Samedi: matin 9h00/11h30

Fermé: lundi - mardi - vendredi

Procédure informatisée : une pré-demande en ligne sera traitée en 10 minutes, comptez 20 minutes pour un dossier manuscrit.

Il est important de connaître sa filiation : nom/prénom - date et lieu de naissance du père et de la mère.

Le justificatif de domicile et la photo sont les principales sources de rejet d'un dossier.

Ce n'est pas votre première carte d'identité, vous en avez déjà eu une, n'omettez pas de le déclarer.

#### **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS**

Le rendez-vous est pris au guichet ou par téléphone du lundi au vendredi. La permanence téléphonique n'est pas assurée le samedi matin.

# LA PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE lorsque vous faite la demande et lors de la remise du titre

Adulte et enfants + de 12 ans : prise d'empreintes au dépôt de la demande et à la remise de la carte ; Enfant moins de 12 ans : pas de prise d'empreintes - présence obligatoire au moins pour la remise de la nouvelle carte.

#### LE FORMULAIRE DE DEMANDE : 3 possibilités

Retiré en Mairie ou complété sur place : le formulaire cartonné est renseigné de façon manuscrite ;

OU:

Téléchargé via internet : le formulaire est complété au clavier, imprimé et apporté le jour du rendez-vous ;

OU :

Vous avez fait une pré-demande en ligne : pas de formulaire, le jour du rendez-vous apportez votre numéro de demande.

# **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

- 1 Justifier de son IDENTITÉ : Carte d'identité, Passeport, Permis de conduire (même périmés).
- 2 Justifier de sa NATIONALITÉ : Carte d'identité OU Passeport (en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans) ; SINON : Acte de naissance (daté de moins de 3 mois) ou Certificat de nationalité Française ou Décret de naturalisation.
- 3 L'ancienne carte d'identité, même périmée, doit être rapportée.
- 4– Justifier de votre DOMICILE : produire un **justificatif de domicile** <u>daté de moins de 1 an.</u> libellé à vos noms et prénoms. Si vous êtes hébergé : attestation + carte d'identité de l'hébergeur + justificatif à votre nom + au nom de l'hébergeur.
- 5- Apporter 1 PHOTO couleur OBLIGATOIREMENT DATÉE DE MOINS DE 6 MOIS.
- 6— En cas de perte ou vol de l'ancienne carte, vous devez établir une déclaration (même si elle était périmée) et vous devez apporter 25 € en timbres fiscaux (timbres papiers ou dématérialisés voir lien ci-dessous).
- 7- Pour les enfants mineurs : pièce d'identité du parent qui complète le dossier de l'enfant
- 8– Adresse des enfants mineurs et droit de garde, changement d'état civil suite à un mariage un divorce ou un veuvage... :

  Vous devez présenter un justificatif adapté pour chaque situation.

### **LIEN INTERNET UTILES**

- Pré-demande en ligne je créé mon compte : https://ants.gouv.fr
- Formulaire de demande de carte d'identité : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml
- Timbres fiscaux dématérialisés : https://timbres.impots.gouv.fr/
- Procédure et pièces justificatives : http://www.morbihan.pref.gouv.fr/sections/header/header29346/header2-4